



Séance du 13 juin 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	37

Objet de la délibération
FINANCES Participation financière des EPCI pour l'utilisation de la plateforme numérique dédiée au PCAET
Référence
11_20221306_7.6.2

Date de la convocation
07/06/2022

Date d'affichage
16/06/2022

L'année deux mille vingt-deux, le treize juin à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Assemblées - Hôtel de ville d'Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : Mme FOURÉ, MM. DECLÉ, MERCUZOT, SAVREUX, Mme VERRIER, RIFFLART, GEST, RENAUX, DESSEAUX, DEBART, DUFOUR, BOCQUILLON, CAPELLE, SURHOMME, SUIN, FRANCOIS, GAILLARD, DELFOSSE, WATELAIN, CLIQUET, STOTER, BOHIN, MAGNIER, THUILLIER, DINOUARD, Mme LEROY, BABAUT, CHEVIN.

Excusés ayant donné procuration :

M. FOUCAULT pouvoir à M. DESSEAUX  
Mme SAVARIEGO pouvoir à M. SAVREUX  
Mme DELETRE pouvoir à Mme VERRIER  
Mme VANDEPITTE pouvoir à M. DECLÉ  
M. DOVERGNE pouvoir à M. CAPELLE  
Mme THIEBAUT pouvoir à M. SUIN  
M. DESFOSES pouvoir à M. STOTER  
Mme HIVER pouvoir à M. MAGNIER  
Mme DE WAZIERS pouvoir à M. BOHIN

Excusés, absents : MM. DARRAGON, THEVENIAUD, Mme RODINGER, Mme PINON, OURDOUILLE, Mme QUIGNON, DELNEF, Mme A. LEMAIRE, Mme Anna-Maria LEMAIRE, Mme CARON-DECROIX, LENGLET, NOBLESSE, PETIT, DURIEUX.

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. DECLÉ

Suite à l'adoption du budget supplémentaire 2022, il est proposé que les EPCI adhérents au Pôle métropolitain du Grand Amiénois participent financièrement à l'accès individuel de la plateforme numérique dédiée au PCAET.

Les participations individuelles seront appelées sur la durée du marché (4 années) conclu avec la Société FUTUREPROOFED et feront l'objet d'un titre de paiement annuel selon les montants indiqués ci-dessous :

**Participations EPCI :**

EPCI	Participation
Communauté d'agglomération Amiens métropole	5 990,40 €
Communauté de communes Avre Luce Noye	2 649,60 €
Communauté de communes du Grand Roye	2 649,60 €
Communauté de communes Nièvre et Somme	3 398,40 €
Communauté de communes du Pays du Coquelicot	3 398,40 €
Communauté de communes Sommes Sud-Ouest	4 147,20 €
Communauté de communes Territoire Nord Picardie	3 398,40 €
Communauté de communes du Val de Somme	3 398,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 030,40 €</b>

ID : 080-200082063-20220613-11\_20221306\_762-DE

Il est proposé au Comité syndical de valider les participations financières annuelles par les EPCI pour l'accès à la plateforme dédiée au PCAET.

Le Comité syndical,  
Entendu l'exposé du Président,  
Vu le Budget supplémentaire 2022,  
Après en avoir délibéré.  
A l'unanimité

- Valide le versement, par les EPCI, de la participation financière due pour l'accès individuel de la plateforme numérique dédiée au PCAET selon les montants mentionnés dans le tableau suivant :

EPCI	Participation annuelle
Communauté d'agglomération Amiens métropole	5 990,40 €
Communauté de communes Avre Luce Noye	2 649,60 €
Communauté de communes du Grand Roye	2 649,60 €
Communauté de communes Nièvre et Somme	3 398,40 €
Communauté de communes du Pays du Coquelicot	3 398,40 €
Communauté de communes Sommes Sud-Ouest	4 147,20 €
Communauté de communes Territoire Nord Picardie	3 398,40 €
Communauté de communes du Val de Somme	3 398,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 030,40 €</b>

- Valide que le versement s'effectuera via un appel à participation en fin d'année durant 4 années.
- Inscrit la recette aux budgets – Chapitre 74 – Article 74751.

Fait et délibéré le 13 juin 2022  
Et ont signé les membres présents ;  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
P. RIFFLART